

CONTENU EVALUATION TERMINALE FORMATION MUSICALE

Nature de l'épreuve	Situation	Compétences attendues	Indicateurs et critères d'évaluation
<p style="text-align: center;">ORAL 1</p> <p>Lecture rythmique avec accompagnement et avec passage improvisé</p> <p style="text-align: center;">déchiffrage / 10 improvisation / 5</p> <p style="text-align: center;">Total / 15</p>	<p>Deux types d'épreuves sont proposés au choix du candidat. Il choisit l'une des épreuves en fonction de ce qui lui convient le mieux, avec visualisation préalable des épreuves. Dans les deux cas, les déchiffrages sont accompagnés par une bande sonore, et doivent être suivis d'une courte improvisation de quelques phrases.</p> <p>1. déchiffrage rythmique parlé, corporel ou sur petites percussions. Difficultés rythmiques importantes. Temps de préparation de 5' en loge, avec bande sonore.</p> <p>2. déchiffrage instrumental à caractère rythmique. Difficultés rythmiques moins importantes, mais devant être obligatoirement réalisées à l'instrument. La partition est proposée dans la clé et la tonalité de chaque instrument. Ambitus restreint. Tonalités simples. Temps de préparation de 15' en loge, avec bande sonore. Accompagnement sur bande sonore lent ou rapide, au choix.</p>	<p>Capacité à restituer un texte essentiellement rythmique, en lecture à vue.</p> <p>Capacité à déchiffrer tout en suivant l'écoute d'un accompagnement.</p> <p>Capacité à improviser quelques phrases et une conclusion à un texte musical proposé.</p>	<p>Précision rythmique et respect du texte écrit</p> <p>Synchronisation avec la bande son</p> <p>Imprégnation intuitive des éléments constitutifs du texte musical et de son accompagnement (carrure, phrasé, dynamiques etc.)</p> <p>Inventivité et réappropriation des éléments</p> <p>Qualité conclusive du discours improvisé</p>
<p style="text-align: center;">ORAL 2</p> <p>Petite composition musicale</p> <p style="text-align: center;">/ 10</p> <p>Remarque : cette épreuve permet d'encourager des pratiques enseignantes partagées par l'équipe pédagogique (prof de FM et prof d'instrument ou chant). Elle peut servir de base au projet personnel de l'épreuve terminale instrumentale.</p> <p>Le professeur doit s'assurer qu'il ne s'agit pas d'un recyclage d'une pièce composée précédemment.</p>	<p>D'une durée maximum de 2 minutes, la pièce est composée par l'élève, seul (il peut demander des conseils aux professeurs). L'interprétation de la pièce doit en revanche être vue avec le professeur d'instrument ou de chant. Elle s'inscrit dans un langage tonal (ou modal) et met l'accent sur l'aspect monodique, mélodique. Cependant les instruments polyphoniques doivent utiliser les deux mains, et donc faire appel à des ressources harmoniques, même rudimentaires. La pièce composée peut être polyphonique et être jouée à plusieurs (camarades de cours, amis, connaissances...). Elle peut également être composée pour un instrument différent de celui pratiqué dans l'école de musique de l'élève. L'écriture de la partition peut être réalisée de façon manuelle ou avec l'aide d'un logiciel. Les élèves batteurs doivent proposer une mélodie jouée par un camarade, qu'il accompagne à la batterie. Les chanteurs doivent proposer la mise en musique d'un texte de leur choix.</p>	<p>Capacité à élaborer un court discours musical.</p> <p>Capacité à transmettre par écrit un texte composé.</p> <p>Capacité à le défendre seul ou à plusieurs.</p>	<p>Soin apporté à l'écriture (propreté, lisibilité de l'écriture manuelle, bonne utilisation de l'outil informatique choisi)</p> <p>Adéquation entre la composition écrite et son interprétation</p> <p>Cohérence musicale (sens mélodique et harmonique, structure, carrure, phrase, cadences, temps fort/faible, ...)</p>

Le fait de ne pas présenter une épreuve est éliminatoire

	L'élève joue sur son instrument (ou chante) sa composition devant le jury (prévoir une copie). Le jury posera des questions sur la démarche de composition présentée par l'élève.		
Nature de l'épreuve	Situation	Compétences attendues	Indicateurs et critères d'évaluation
<p>ORAL 3</p> <p>Relevé instrumental</p> <p>/ 10</p> <p>Remarque : cette épreuve permet d'encourager des pratiques enseignantes partagées par l'équipe pédagogique (prof de FM et prof d'instrument ou chant)</p>	<p>A l'écoute d'un court extrait mélodique tiré au sort, l'élève doit rejouer le thème sur un instrument (le sien ou autre), devant le jury.</p> <p>L'élève écoute plusieurs fois l'enregistrement, tâtonne, cherche entre chaque itération. Les membres du jury peuvent mener et guider l'élève dans sa recherche. Les élèves chanteurs ou batteurs doivent jouer au piano ou sur percussions clavier.</p> <p>Durée de l'extrait musical : 10" environ Durée de l'épreuve : 5' maximum</p>	<p>Capacité à travailler par transmission orale, à mémoriser en passant directement par son instrument (ou sa voix).</p> <p>Capacité à jouer ce qui a été entendu et mémorisé.</p> <p>Capacité à développer une méthodologie (propre à soi) la plus efficace possible.</p>	<p>Qualité de la mémorisation et de la restitution</p> <p>Distance parcourue par l'élève seul dans son cheminement</p>
<p>ORAL 4</p> <p>Arrangement d'une pièce polyphonique, vocale et/ou instrumentale :</p> <p>/ 15</p> <p>Si les 2 évaluations terminales (FM + instrument) sont présentées la même année, cette épreuve peut être transférée au programme de l'épreuve terminale instrumentale.</p>	<p>La pièce présentée est choisie parmi celles travaillées pendant l'année dans le cours de formation musicale en lien avec le ou les projets artistiques en cours dans l'établissement (analyse, chant, jeu instrumental, ...). Quelques mois avant l'examen, les élèves forment des groupes de 3 à 5 et préparent en autonomie une de ces pièces, au choix. Cette pièce doit être chantée et/ou jouée, instrumentée et/ou arrangée. Une fois le travail de mise en place effectué au sein de la classe, s'agissant d'une épreuve d'autonomie, en petits groupes une fois ceux-ci constitués : les élèves doivent alors travailler en autonomie en dehors du cours. L'enseignant peut cependant donner des idées, guider indirectement la réalisation ou l'arrangement, donner son avis sur les propositions des élèves. La note est attribuée au groupe. Cependant, dans le cas d'une différence évidente de niveau et de préparation, les notes peuvent éventuellement être individualisées. Support numérique possible si le matériel de base est préparé par le candidat. Durée de la pièce : 2 à 4 minutes. L'élève devra fournir au jury le support écrit qui est à l'origine du travail d'arrangement. Le jury pourra poser des questions sur la démarche d'arrangement.</p>	<p>Capacité à développer une autonomie en constituant un groupe et organisant des séances de travail en utilisant les apprentissages du cours pour les mettre au service d'une exécution choisie.</p> <p>Capacité à développer une pratique collective relativement autonome, en maîtrisant les bases de cette pratique.</p>	<p>Qualité et pertinence de l'arrangement</p> <p>S'accorder, jouer relativement juste</p> <p>Donner un départ, conclure</p> <p>Avoir une pulsation commune</p> <p>Se rattraper, enchaîner</p> <p>S'écouter les uns les autres</p>

Le fait de ne pas présenter une épreuve est éliminatoire

<p>ORAL 5</p> <p>Un chant libre travaillé en autonomie, avec accompagnement.</p> <p>/ 10</p>	<p>L'élève chante une pièce de son choix, accompagné librement par lui-même, par un camarade (qui peut être extérieur à son établissement d'origine), ou sur un CD façon karaoké sans doublure de la mélodie. L'élève peut chanter en duo ou trio, évalué seul ou en groupe selon le cas. Pas d'obligation de fournir de support écrit. L'enseignant doit écouter ses élèves au préalable, afin de vérifier l'adéquation de la pièce choisie avec ses qualités vocales, mais ne doit pas faire travailler spécifiquement la pièce en question (travail en semi-autonomie possible au sein de la classe). Si l'accompagnement karaoké est choisi, le fichier devra être exclusivement au format mp3 et devra être transmis au professeur. Celui-ci fera suivre l'ensemble des fichiers au coordinateur pédagogique de l'examen (CG74, Diapason73, CRR) 15 jours avant l'examen oral, afin de faciliter le déroulement des épreuves. Par sécurité, l'enseignant amènera le jour de l'examen Oral l'ensemble des fichiers sur une clé USB unique. Eviter impérativement les ressources en ligne (You tube). Durée maximum de l'épreuve : 5'.</p>	<p>Capacité à rechercher dans un répertoire et à choisir son mode de réalisation.</p> <p>Capacité à constituer un groupe et organiser des séances de travail.</p> <p>Capacité à défendre ses choix, et développer un goût musical.</p> <p>Capacité à s'impliquer et s'engager dans une restitution vocale.</p>	<p>Pertinence du choix en adéquation avec la personnalité et les qualités de l'élève</p> <p>Appropriation, réappropriation, inventivité</p> <p>Présence et engagement vocal.</p> <p>Justesse</p> <p>Lien avec l'accompagnement. Maîtrise du texte musical. Prononciation. La qualité vocale n'est pas un critère discriminant.</p>
<p>Nature de l'épreuve</p>	<p>Situation</p>	<p>Compétences attendues</p>	<p>Indicateurs et critères d'évaluation</p>
<p>ECRIT 1</p> <p>Commentaire d'écoute / Analyse sur partition</p> <p>/ 15</p> <p>Deux textes différents peuvent être proposés pour cette épreuve</p>	<p>A l'écoute d'une œuvre dont la partition de l'extrait est fournie : une première partie des questions porte sur l'écoute (forme, carrure, reconnaissance d'instrument, époque, style, etc.).</p> <p>Une seconde partie porte sur la partition (chiffrage, degré, tons voisins, intervalles, clés, cadences, modulations, etc.).</p>	<p>Capacité à distinguer à l'écoute les éléments constitutifs principaux d'un extrait musical et de les articuler pour produire un commentaire pertinent.</p> <p>Capacité à reconnaître sur la partition et de les nommer, les éléments grammaticaux du langage musical, et de s'en servir pour la compréhension du texte.</p>	<p>Se référer au barème.</p>

Le fait de ne pas présenter une épreuve est éliminatoire

<p style="text-align: center;"><u>ECRIT 2</u></p> <p>Relevé harmonique mettant l'accent sur la différenciation entre I et V</p> <p style="text-align: center;">/ 10</p>	<p>Les élèves disposent d'une partition monodique, sur laquelle le rythme harmonique est précisé. En revanche la place des cadences n'est pas indiquée.</p> <p>Cette mélodie harmonisée est entendue 4 fois. Les élèves doivent indiquer la nature des cadences entendues : 'cadence parfaite' ou 'demi-cadence' ou 'autres', ainsi que la nature des degrés entendus : 'I', 'V' ou 'autres'.</p> <p>Un temps de première lecture est laissé aux candidats avant la première écoute.</p>	<p>Capacité à distinguer à l'écoute et en vérifiant sur la partition, les fonctions tonales de tonique, de dominante, et les autres degrés, sans nommer explicitement ces derniers.</p> <p>Capacité à développer une conscience harmonique par une approche sensorielle.</p> <p>Capacité à développer une conscience harmonique par une approche analytique.</p>	<p>Se référer au barème.</p>
<p style="text-align: center;"><u>ECRIT 3</u></p> <p>Relevé écrit à l'aide de l'instrument</p> <p style="text-align: center;">/ 15</p>	<p>3 ou 4 extraits sonores de 20" à 30" sont proposés et tirés au sort par l'élève (mélodie ou thème avec un accompagnement). Pendant une mise en loge d'une ½ h dans une salle équipée d'un lecteur CD, l'élève retranscrit la partie mélodique de l'extrait écouté à l'aide de son instrument ou autre. L'élève entre dans la salle avec les feuilles de portées vierges fournies, un crayon, une gomme et son instrument.</p> <p>Cette épreuve peut être organisée indépendamment de l'examen écrit, dans chaque école, pendant ou en dehors du temps de cours.</p>	<p>Capacité à se débrouiller seul avec son instrument pour retranscrire une mélodie le plus justement et précisément possible.</p>	<p>Justesse des notes et du rythme Chiffre indicateur de mesure, armure. Lisibilité, propreté du graphisme, Epaisseur des éléments restitués (nuances, phrasés, modes de jeu ...)</p>

Le fait de ne pas présenter une épreuve est éliminatoire